

Réhabilitation d'un centre d'hébergement d'urgence en centre de stabilisation à Tours



Housna AFTISS
DA3
Année 2008/2009

Tutrice:
Catherine SAVOUREY

Remerciements

Je tiens à remercier pour leur accueil, le temps qu'ils m'ont accordé et les informations qu'ils m'ont fournies :

- ◆ Monsieur Foucher, directeur du centre Paul Bert
- ◆ Monsieur Beaufreton, directeur du centre Albert Thomas
- ◆ Madame Bertrand, directrice des Haltes
- ◆ Madame Devinot, chef de service en charge de l'urgence au CASOUS
- ◆ Monsieur Vanderweghe, directeur du CCAS
- ◆ Madame Reuiller, chargée de la politique de la ville et de la réussite éducative sur Tours
- ◆ Monsieur Dabouis, directeur du CHRS Albert Camus
- ◆ Monsieur Cartile, travailleur à la nuitée
- ◆ Madame Cécile, responsable de la Barque
- ◆ Ma tutrice, Cathy Savourey, professeur à l'école polytechnique de l'université de Tours.

Sommaire

Remerciements.....	2
Sommaire	3
Introduction	4
I. Les moyens mis en oeuvre par l'état.....	5
1. La politique du gouvernement	5
A. Les plans gouvernementaux.....	5
B. Les principales mesures	8
2. Les compétences des collectivités territoriales.....	9
A. Le département.....	9
B. La commune	9
3. Les différents types de structures.....	10
A. Les structures d'hébergement.....	10
B. Les autres structures du réseau d'urgence.....	11
C. La progression des chiffres de l'hébergement d'urgence.....	11
II. La situation sur la commune de Tours.....	12
1. Le public SDF	13
A. Qui sont-ils?	13
B. Le public SDF de la commune de Tours	15
2. Les structures sur la commune.....	16
A. Les accueils de jour	18
B. Les structures d'hébergement.....	20
C. Le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation pour l'Urgence Sociale (entraide ouvrière).....	23
3. Bilan	24
III. La réhabilitation du CHUTHE en centre de stabilisation.....	25
1. Définition du projet.....	25
2. Pourquoi ce choix ?	27
A. Permettre de se stabiliser	27
B. Relancer le système d'hébergement.....	28
C. Répondre aux besoins alimentaires.....	28
3. Présentation du nouveau CHUTHE.....	29
A. Le concept	29
B. Les plans.....	31
4. Présentation du quartier du CHUTHE	33
A. Les commerces et services.....	34
B. Le jardin botanique	35
C. Le centre aquatique	36
D. L'hôpital Bretonneau	36
E. L'accessibilité du centre-ville.....	37
F. La Zone Industrielle du Plessis	37
5. Coût de la mise en place du projet	38
A. Coût du projet	38
B. Budget de fonctionnement	38
Conclusion	39
Bibliographie	40
Table des illustrations	41
Index des abréviations.....	42
Table des matières.....	43

Introduction

Depuis plus de 30 ans, la pauvreté n'a cessé d'augmenter dans notre société, en effet, après le choc pétrolier de 1973, de plus en plus de personnes se sont retrouvées démunies et incapables de faire face aux difficultés du quotidien telle que la nécessité de payer un loyer. Les gouvernements qui se sont succédés ont mis en place un certain nombre de mesures tel que le RMI ou le plan hivernal pour soutenir la population Sans Domicile Fixe et prévenir l'arrivée à la rue. Mais le problème SDF reste un véritable enjeu pour la société, et aujourd'hui, avec l'apparition de cette nouvelle crise, le gouvernement doit veiller à ce que ce phénomène ne soit pas amplifié et s'assurer que les politiques en faveur des SDF soient respectées.

Jusqu'en 1994, il existait une loi punissant le vagabondage et la mendicité dans certains lieux publics, aujourd'hui cette loi n'est plus mais il apparaît souvent un désir de cacher le problème et d'exclure les SDF de la ville. Ainsi, certaines municipalités ont pris la liberté d'interdire la mendicité ou encore de pratiquer un urbanisme d'exclusion. Cet urbanisme peut s'exprimer par la mise en place de bancs où il est impossible de s'allonger, par l'installation de plots à des endroits pratiqués par les SDF, ou encore, en été, par la saturation en eau des pelouses de jardins ou parcs publics.

Le paradoxe entre ce que souhaiteraient faire les autorités publiques et les politiques qui sont parfois menées sur certains territoires est révélateur de l'état d'esprit de la société. Cette dernière prône souvent un double discours: d'un côté elle considère que leur situation est intolérable et que des solutions doivent être mises en place (sentiment particulièrement fort en hiver) mais d'un autre côté elle ne veut pas être mise face à face avec le public SDF.

Cependant, aider ce public reste un véritable enjeu pour la société française et le problème ne peut être ignoré.

Ainsi ce projet va nous permettre dans un premier temps de comprendre les politiques actuelles menées par l'état et les solutions qu'elles proposent pour ensuite nous intéresser au cas particulier de la ville de Tours. Nous verrons que la commune propose un certain nombre de structures au public SDF mais qu'il existe encore des besoins auxquels elle doit faire face. Et pour finir nous verrons que la mise en place d'un centre de stabilisation pourrait être un élément de réponse pour améliorer la situation que connaissent les SDF.

I. Les moyens mis en oeuvre par l'état

1. La politique du gouvernement

Le principe de solidarité nationale étant l'un des fondements de la société française, l'état a la responsabilité d'aider les personnes les plus démunies et de leur permettre d'avoir accès à des conditions de vie correctes. C'est dans l'optique d'aider les SDF qu'un certain nombre de mesures sont mises en place.

Depuis le début de la dernière législature, le gouvernement français a décidé de lancer un grand chantier en faveur du logement dont deux des trois objectifs sont de « permettre à chaque français de se loger de façon décente et selon ses moyens » et de « mener une politique en faveur des personnes les plus démunies ». Depuis, le gouvernement s'appuie sur plusieurs documents officiels: le plan de cohésion sociale, le plan d'action renforcé pour les sans abris (PARSA), le rapport de M. Etienne Pinte et le chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées.

Le problème des SDF est donc au centre de cette politique.

A. Les plans gouvernementaux

a) Le plan de cohésion sociale

C'est un plan quinquennal (2005-2009) qui vise à assurer la justice sociale et la cohésion de la société. Il s'articule autour de trois axes: l'emploi, le logement et l'égalité des chances.

Une politique ambitieuse de relance du logement social a été lancée et vise à augmenter le nombre de logements. En effet, l'amélioration de l'accès à la location et l'augmentation du nombre de logements sociaux sont évidemment un moyen d'aider une certaine partie de la population SDF. Les SDF ne sont pas forcément des personnes sans ressources (29% travaillent en étant SDF, de source INSEE), simplement les ressources dont elles disposent sont parfois trop faibles pour qu'elles puissent accéder à un logement dans des communes où les logements sociaux manquent et où les loyers privés ne sont pas abordables. Ces personnes attendent donc un logement social et patientent en Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU), en Centre d'Hébergement de Réinsertion Social (CHRS) ou encore dans des chambres d'hôtel. C'est pourquoi, sur les cinq ans, le gouvernement prévoit de construire près de 500 000 logements, et ce nombre a été revu à la hausse par le plan de relance économique annoncé par le président. Cet agrandissement du parc locatif devrait permettre à plus de personnes à faible revenu d'accéder à un logement. Cette mesure est accompagnée par la mobilisation de logements vacants (100 000 logements) et le conventionnement d'une partie du parc privé par l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (40 000 logements).

Le plan prévoit aussi de renforcer l'accueil et l'hébergement d'urgence en créant 4000 places en maisons relais et 1700 en CHRS (dont 500 issues de la transformation de places d'urgence).

b) Le Plan d'action renforcé pour les sans-abri

Il a été lancé au début de l'année 2007 et vise à améliorer les conditions de vie des SDF. Ainsi de nombreuses actions y sont prévues pour atteindre cet objectif dès 2009:

- augmentation du nombre de places pérennes
 - 6 000 places d'hébergement de stabilisation par transformation de places d'urgence (application du principe de continuité)
 - 4 500 places de CHRS, notamment par transformation de places d'urgence
 - 9 000 places de maisons relais, s'ajoutant aux 3 000 places actuellement installées
 - 1 600 places mises à disposition sur le programme Logirelais
 - 3 000 logements du parc social public prioritairement proposés aux publics sortant de CHRS
 - 4 000 logements dans le parc privé conventionné essentiellement au profit de personnes sortant de CHRS
- allongement des périodes d'ouverture des CHU
- amélioration des conditions d'accueil, en particulier lorsque l'hébergement d'urgence est transformé en hébergement de stabilisation.

Pour le gouvernement ces actions visent à restructurer et fluidifier le monde de l'hébergement en proposant aux sans-abri de réelles solutions sur le long terme.

c) Le rapport Etienne Pinte

Ce rapport sur l'hébergement d'urgence et l'accès au logement des personnes sans-abri ou mal logées a été remis au premier ministre en septembre 2008 et rassemble un ensemble de propositions faites par le député des Yvelines (M. Etienne Pinte). Ces propositions visent à combler le manque connu par la France en matière de logements et de structures d'hébergement pour les personnes SDF, parmi elles 46 ont été retenues dont:

- ☞ le maintien et l'augmentation des efforts budgétaires de l'Etat en matière d'hébergement et de logement tant que la crise sera aussi présente
- ☞ le renforcement du pilotage national et local (clairement identifier et renforcer les pouvoirs du préfet, campagne de sensibilisation pour que les différents types de logements soient connus par la population...)
- ☞ l'amélioration et la diversification des capacités en matière d'hébergement pour répondre au mieux aux besoins
- ☞ la prévention des expulsions locatives
- ☞ le maintien de l'effort de construction de logement social.

Les mesures proposées dans ce rapport visent à « ne plus condamner à la rue, sortir de la rue et se donner les moyens d'appliquer la loi du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable ».

d) Le chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées

Il a pour principal objectif de rendre les dispositifs d'aide plus efficaces et plus accessibles. Cela sous la responsabilité du préfet délégué général qui a pour rôle d'optimiser la coordination entre les différents acteurs impliqués et de suivre les avancées du chantier national prioritaire.

Les objectifs de ce chantier s'appuient sur les propositions du rapport Pinte et se traduisent comme suit:

- ☞ prévenir les expulsions locatives
- ☞ éloigner de l'errance les personnes sortant d'établissements de soins, de prison, ou de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- ☞ proposer des structures d'hébergement décentes en les « humanisant » et les rénovant
- ☞ mobiliser l'ensemble du parc de logements existants
- ☞ construire les places en situations pérennes prévues par le plan de cohésion sociale et le PARSA.
- ☞ développer des projets innovants.

Ce chantier est l'expression d'une volonté politique qui semble vouloir se donner les moyens de répondre aux besoins de la population la plus défavorisée.

B. Les principales mesures

a) Plan hivernal

Chaque année le gouvernement lance le plan grand froid qui consiste à augmenter les capacités d'accueil et d'hébergement des structures. Ce plan vise à s'assurer qu'aucun sans-abri ne passe la nuit dans le froid lorsque les températures sont considérées comme trop basses.

C'est le préfet qui, en tenant compte des conditions météorologiques (en particulier la température) de son territoire, doit déclarer la situation d'urgence. Il a alors le devoir d'augmenter le nombre de places d'hébergement d'urgence. Il peut octroyer des places à l'hôtel, réquisitionner des bâtiments tels que les gymnases ou les casernes. Et il doit s'assurer que ces nouvelles places sont facilement accessibles via le 115 et que les centres d'accueil sont ouverts nuit et jour pour que toute personne puisse trouver un abri momentané si elle le souhaite.

b) Le droit au logement opposable

C'est la loi Dalo qui institue ce droit: elle permet aux personnes les plus défavorisées (SDF, travailleurs pauvres, femmes isolées avec enfants...) de former un recours amiable auprès des commissions de médiation départementales pour obtenir un logement ou au moins un hébergement. Suite à ce recours, le préfet dispose de 3 à 6 mois pour trouver une solution aux demandeurs. Dans le cas contraire, ces derniers pourront porter plainte contre l'Etat devant le tribunal administratif qui devra statuer dans un délai de 2 mois. Cette loi vise à garantir à tout citoyen un logement et à pousser l'Etat à redoubler d'effort dans le domaine de la construction de logements.

c) Le principe de continuité

Il s'agit de l'article 4 de la loi du 5 mars 2007 qui stipule que « toute personne accueillie dans une structure d'hébergement d'urgence doit pouvoir y demeurer, dès lors qu'elle le souhaite, jusqu'à ce qu'une orientation lui soit proposée. Cette orientation est effectuée vers une structure d'hébergement stable ou de soins, ou vers un logement, adaptés à sa situation ». Cependant cet article a été abrogé par la loi du 29 mars 2009: « toute personne sans abri en situation de détresse médicale, psychique et sociale a accès, à tout moment, à un dispositif d'hébergement d'urgence. Cet hébergement d'urgence doit lui permettre, dans des conditions d'accueil conformes à la dignité de la personne humaine, de bénéficier de prestations assurant le gîte, le couvert et l'hygiène, une première évaluation médicale, psychique et sociale, réalisée au sein de la structure d'hébergement ou, par convention, par des professionnels ou des organismes extérieurs et d'être orientée vers tout professionnel ou toute structure susceptible de lui apporter l'aide justifiée par son état, notamment un centre d'hébergement et de réinsertion sociale, un hébergement de stabilisation, une pension de famille, un logement-foyer, un établissement pour personnes âgées dépendantes, un lit halte soins santé ou un service hospitalier ».

Cette loi contraint les structures à héberger les sans-abri sur une période illimitée (jusqu'à ce qu'une solution pérenne leur soit proposée) mais aussi à accepter toute personne démunie ou malade. Cette obligation est une bonne mesure dans l'absolu mais le gouvernement doit s'évertuer à donner les moyens aux structures de s'y adapter.

2. Les compétences des collectivités territoriales

Si le gouvernement lance les grandes lignes de conduite vis à vis des SDF, c'est aux collectivités territoriales que revient la tâche de les suivre, de mettre en place les différentes structures et d'utiliser les outils proposés. Et c'est plus particulièrement au département et à la commune que cette tâche incombe.

La région n'a pas de grandes compétences c'est le département qui fixe la politique d'action sociale dans le respect des objectifs de l'Etat. La région peut cependant participer au financement de projets portés par des associations, des bailleurs sociaux ou des collectivités locales.

A. Le département

L'Etat lui a transféré plusieurs domaines de compétences (loi du 22 juillet 1983) dont celui de l'action sociale avec l'aide à l'enfance (soutien aux familles en difficulté), aux handicapés (hébergement, insertion sociale), aux personnes âgées, l'aide de toute personne démunie et à l'insertion sociale et professionnelle. Cette dernière responsabilité est remplie via le Revenu Minimum d'Insertion, le Fond d'Aide aux jeunes, ou encore l'aide au logement. C'est la DDASS qui gère l'ensemble de ces questions.

Par ailleurs, dans le cadre de l'action en faveur des SDF, il doit exister dans chaque département un comité départemental de la veille sociale qui a pour mission d'assurer la coordination des différents acteurs et de repérer les éventuels dysfonctionnements pour les arranger. Ce comité doit aussi s'assurer de la mise en oeuvre du PARSA et en particulier de l'application du principe de continuité. Enfin, il doit évaluer l'impact des différentes structures d'urgence afin d'y apporter les améliorations nécessaires.

B. La commune

Le rôle de la commune est simple: elle a le devoir de régler les affaires de la commune. Ainsi, elle doit répondre aux besoins en logement et aussi s'occuper de l'action sociale via le CCAS qui gère les aides sociales. A Tours, ce dernier est responsable d'un centre d'accueil d'urgence et d'un restaurant social et il peut sous-louer 37 logements à des personnes solvables qui acceptent un accompagnement social.

3. Les différents types de structures

A. Les structures d'hébergement

a) Les centres d'hébergement d'urgence

Ces centres avaient pour mission d'accueillir les SDF pour une période limitée durant laquelle ils devaient évaluer leur situation, les aider dans leurs démarches administratives et les orienter vers une structure d'insertion adaptée pouvant les accueillir sur du long terme. Ils n'ouvrent que pour la nuit et proposent un repas, un lit et le petit déjeuner. Mais, depuis la loi du 5 mars 2007, leur mission a été modifiée puisque maintenant ils ne peuvent plus limiter la période d'hébergement. Ce sont donc devenus des centres de stabilisation (qui doivent être ouverts 24h/24) sans toujours avoir eu les moyens de s'adapter à cette nouvelle fonction.

b) Les accueils de jour

Il s'agit en général de petites structures qui doivent être bien intégrées dans l'environnement local et qui proposent dans une ambiance chaleureuse des services: la possibilité de se laver, de se nourrir ou encore l'accès à une laverie. Ces accueils permettent aussi de s'y domicilier, orientent les personnes vers d'autres structures et aident les personnes dans leurs démarches administratives.

c) Les maisons relais

Ces structures proposent un logement autonome dans une résidence gérée par un hôte qui anime la vie quotidienne et assure un accompagnement social. Elle propose un cadre de vie intéressant au résident qui dispose de son propre logement tout en étant intégré à une petite communauté. Ces maisons relais proposent 10 à 25 places pour une durée illimitée laissant ainsi le temps aux personnes (anciennement isolées) de se réhabituer à la société pour retourner vers un logement ordinaire.

d) Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale

Ce sont des structures d'hébergement sur le long terme (6 mois renouvelables) ouverte 24h/24 qui permettent à toute personne sans logement (admission sur dossier) de se poser en un lieu. Ils proposent aussi un accompagnement social et une aide à l'insertion professionnelle. Pour y accéder un dossier de demande doit être constitué, qui sera examiné par le préfet. Aujourd'hui, les CHRS manquent de places de par les besoins qui augmentent mais aussi les difficultés qu'ils rencontrent pour reloger les personnes accueillies.

B. Les autres structures du réseau d'urgence

a) Le 115

C'est un numéro national gratuit dont la DDASS confie la gestion à une association locale. Dans chaque département, les centres d'appel doivent être disponible 7j/7 et 24h/24 pour informer les SDF et les orienter vers la structure qui leur convient le mieux. Ces centres doivent donc être en contact avec tous les acteurs locaux.

b) Le Samu social

Initialement présent à Paris, son champ d'action s'est étendu à d'autres grandes villes. Il s'agit d'équipes mobiles allant à la rencontre des personnes dans l'urgence pour leur proposer de la nourriture, des soins, un abri et par la suite entamer un suivi social.

c) Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS)

Ce sont des cellules de prises en charge médico-sociale permettant aux personnes les plus défavorisées d'avoir accès à des soins hospitaliers et aux différentes structures d'aide sociale.

C. La progression des chiffres de l'hébergement d'urgence

Type d'hébergement	Fin 2006	Fin 2008
Centre d'hébergement d'urgence	13 138	16 400
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale et Centre de stabilisation	37 129	37 700
Nombre de nuitées d'hôtel	9 393	10 400
Dispositif national d'accueil d'asile	36 307	29 800
Maison Relais	3 192	5 300
Total des capacités d'hébergement	99 159	99 600

Tableau 1 : La progression des chiffres d'hébergement d'urgence

Source : Ministère du Logement et de la Ville

Ce tableau montre que le gouvernement se rapproche des 100 000 places qu'il souhaite mettre en place. En effet, en 2001, l'INSEE a compté 86500 SDF dont 16 000 enfants et 6500 demandeurs d'asile et aujourd'hui les spécialistes estiment le nombre de sans-abri en France à environ 100 000 personnes. Cependant, il faut savoir que ce chiffre correspond aux personnes ayant eu accès à un centre d'hébergement ou à un repas chaud dans les villes de plus de 20 000 habitants. Il est, en fait, estimé à plus de 400 000, si on compte les personnes dans l'extrême pauvreté qui sont chez des amis, dans la rue ou dans des squats et qui rentrent rarement en contact avec les structures d'aide.

II. La situation sur la commune de Tours

Tours est une commune de près de 141 500 habitants (chiffre 2006 de l'INSEE) et comme toute ville de cette taille, elle doit faire face à la question SDF.

Tours est une métropole régionale qui est attractive de par son dynamisme (pôle d'emplois) et de par son côté provincial (tranquillité en comparaison avec la capitale). En effet, elle attire aussi bien les personnes vivant à la campagne que certaines vivant à Paris : les uns comme les autres recherchent de meilleures conditions de vie.

La commune doit donc répondre à une demande en logement très forte. Bien qu'elle dispose d'un parc social de 35%, cela ne comble pas les besoins qui se font de plus en plus important. Et il faut noter qu'en terme de logements la commune dispose de près de 10% de logement vacant et qu'avec la totalité de son parc elle pourrait fournir un hébergement à beaucoup de demandeurs. Cependant, il apparaît que de nombreuses personnes restent sans logement.

Nous allons dans la partie qui suit tenter de décrire cette part de la population et analyser les solutions qui lui sont proposées.

1. Le public SDF

A. Qui sont-ils?

Dans l'absolue, on considère que n'importe qui peut devenir SDF mais il n'en demeure pas moins que certaines classes de la population sont plus touchées que d'autres. En effet, les personnes fragilisées dans leur enfance, ayant vécues dans un milieu pauvre ou ayant un niveau de scolarité faible sont plus touchées que les autres.

Par ailleurs, une étude de l'INSEE menée en 2001 montre que 40% des sans-abri possédaient un logement 1 an auparavant mais une rupture sentimentale, la perte de leur conjoint, une diminution de leur solvabilité (perte d'emploi, impossibilité de payer) ou une expulsion les a menés à la rue. Le risque de se retrouver à la rue peut aussi bien être dû à la pauvreté qu'au phénomène d'isolation lié à la rupture des liens sociaux avec ses amis ou sa famille.

Ainsi le public SDF est un public très hétérogène: du senior sans maison de retraite au clandestin débouté du droit d'asile en passant par la famille migrant attendant ces papiers, le salarié attendant un HLM, le jeune fâché avec ses parents, les nouveaux expulsés, le « fou » sans asile, l'étudiant sans appartement, le quinquagénaire en froid avec ses enfants, l'ancien détenu, la femme battue, ou encore le toxicomane, le SDF n'est plus le « clochard » type de notre imagination et les situations sont aussi diverses que les personnes. Le parcours de chaque SDF est différent et le public est très varié mais un certain nombre de profils sont récurrents en France et se retrouvent à Tours.

- ◆ Les jeunes: adolescents fuyant leur famille ou les institutions, prostitués, drogués, anciens détenus ou encore sans-papiers, ils sont sans ressources et leur âge (moins de 25 ans) ou leur situation ne leur donne pas droit au RMI. En général, ils vivent en bande avec des personnes de leur âge, ils possèdent un voire plusieurs chiens auxquels ils sont très attachés et ils passent leurs journées près des gares ou dans les centres commerciaux. Ils ont connu une scolarité difficile et se retrouvent avec une formation faible voire inexistante. Parfois, ils travaillent mais les stages de formation, contrats à temps partiel ou l'intérim ne leur permettent pas d'échapper à la précarité.

- ◆ Les personnes vivant des aides sociales: ils sont majoritairement RMistes mais peuvent aussi être chômeurs ou bénéficier de l'AAH, ils sont dans un processus de désocialisation et envisagent difficilement une réinsertion professionnelle.

- ◆ Les sans-papiers: ils sont arrivés clandestinement ou non et souhaitent être régularisés. Ils ont quitté leurs pays frappés par la pauvreté, la famine ou la guerre et attendent pendant plusieurs mois voire plusieurs années que le droit de séjour leur soit accordé. Arrivés seuls ou avec leur famille, ils vivent dans l'insécurité et attendent que leur situation s'améliore. De plus en plus nombreux, parfois ils ne peuvent être accueillis dans les structures sur du long terme et lorsqu'il s'agit de grandes familles, il apparaît que les logements ne sont pas adaptés à des familles de cette taille.

- ◆ Les femmes: jeunes, mères, enceintes, alcooliques, victimes de violences conjugales, elles sont de plus en plus nombreuses dans la rue. Elles se retrouvent avec peu ou pas de ressources et sont confrontées à de multiples risques (prostitution, agression, viols...).

♦ Les travailleurs pauvres: ils travaillent mais n'ont pas les moyens d'accéder à un logement alors ils vivent dans des centres d'hébergement. Parfois, on considère qu'ils ont trop de ressources pour obtenir un logement social mais souvent la pénurie de logements abordables les met dans cette situation.

♦ Les personnes âgées: elles vivent dans la rue depuis plusieurs décennies, le processus de désocialisation a fait son œuvre et parfois elles refusent d'intégrer des maisons de retraite. Mais le dilemme se situe chez les personnes entre 50 et 60 ans qui ne travaillent plus et auxquels les structures ne sont pas vraiment adaptées.

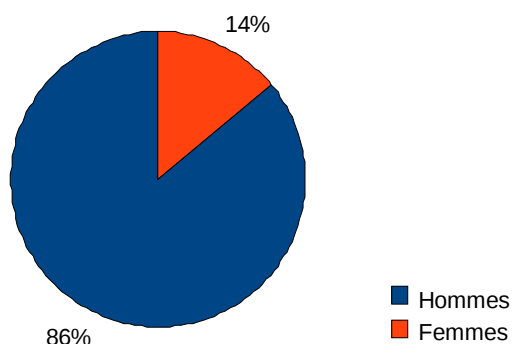
♦ Les malades mentaux: délirants, en proie à des voix ou à des hallucinations, ils étaient malades avant de se retrouver à la rue mais les structures souvent insuffisantes n'ont pas pu répondre à leurs besoins et sont perçues comme des endroits néfastes. Il faut aussi noter qu'après un certain temps passé dans la rue ceux qui développent des troubles comportementaux ne sont pas rares. L'alcool, la drogue ou encore la solitude et la désocialisation peuvent mener à la psychose.

Ces profils ne sont pas toujours valables mais ils expriment une tendance générale et ils se confondent souvent. Dans tous les cas les SDF ont besoin d'un véritable soutien, d'une personne qui les suive personnellement et sur laquelle ils puissent compter mais surtout qui les aide à retrouver confiance en eux et à former des projets d'avenir. Les SDF ont bien besoin d'un accompagnement social et parfois thérapeutique mais il faut veiller à ne pas les pousser trop vite, il faut que le temps leur soit donné pour se réadapter à une vie classique.

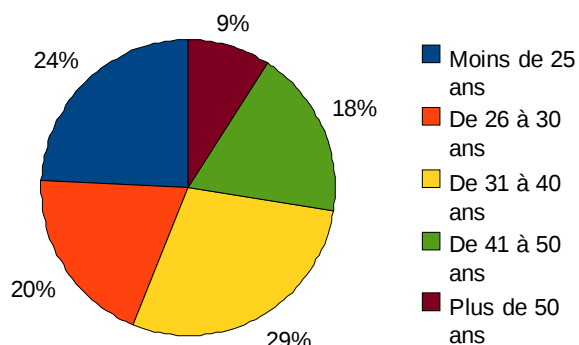
B. Le public SDF de la commune de Tours

Il est très difficile de dénombrer et de caractériser la population SDF, cependant il est possible de s'en faire une idée à l'aide des statistiques faites par les Haltes en 2008 sur un total de 36 000 passages soit 1131 personnes. Ces structures accueillent aussi bien les personnes qui restent éloignées des structures d'accompagnement social que celles qui ont accès à l'hébergement.

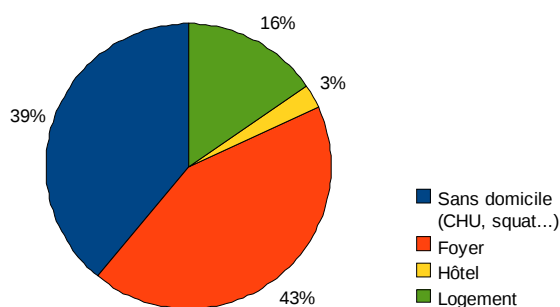
Sexe de la population SDF à Tours
(données des Haltes)



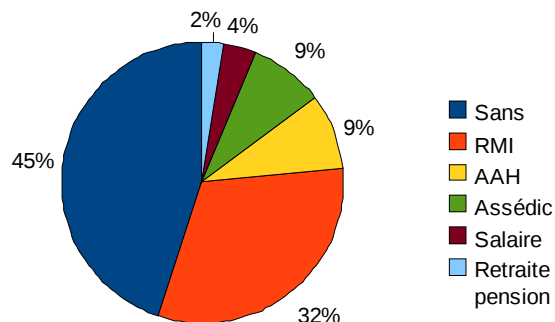
Age de la population SDF à Tours
(données des Haltes)



Hébergement des SDF à Tours
(données des Haltes)



Ressources des SDF à Tours
(données des Haltes)



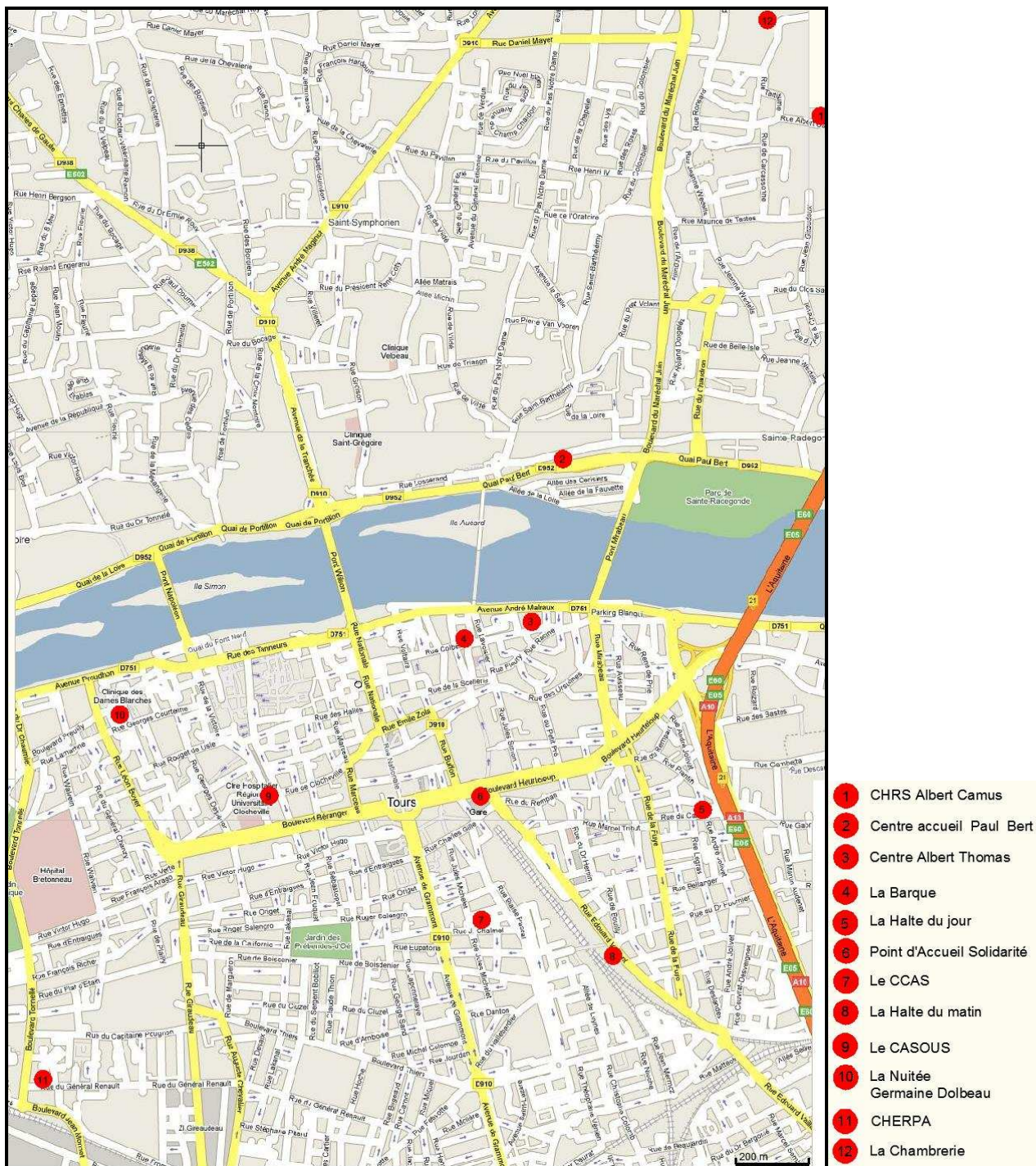
Diagrammes 1 : Caractérisation du public SDF sur la commune de Tours

Réalisation Housna AFTISS
D'après les données des Haltes de Tours

Ainsi, la population SDF sur la commune est majoritairement masculine et plutôt jeune et on remarque aussi que près de la moitié est sans ressources donc ne peut pas accéder au logement classique à l'heure actuelle.

2. Les structures sur la commune

De nombreuses structures sont présentes sur la ville de Tours pour répondre aux besoins des SDF qu'il s'agisse de se nourrir, de se laver ou d'être hébergé: la carte qui suit répertorie l'ensemble des structures et permet d'avoir une idée d'ensemble de ce qui existe et des localisations.



Carte 1 : Localisation des structures sur la commune de Tours

Réalisation : Housna AFTISS
Fond de Carte : Google Map

Les principales structures d'accueil de la commune sont près du centre ville et visent à toucher une large partie de la population SDF. Ces structures financées par le CCAS et la DDASS forment un ensemble qui tente de se coordonner et de se compléter afin que les besoins exprimés soient comblés au mieux.

A. Les accueils de jour

a) Le restaurant Voltaire

Cette structure a été mise en place par le CCAS pour proposer une restauration en nature à 35 personnes défavorisées, elle s'adresse aux personnes majeures en situation de précarité. Les repas sont accordés par la commission d'Aide Sociale facultative à la personne qui, suivant sa situation, en bénéficiera gratuitement, pour 1,70€ ou 2,60€. Le nombre de repas est limité à 40 par personne. Via le restaurant Voltaire mais aussi les aides alimentaires, le CCAS souhaite soutenir les personnes n'ayant pas les moyens d'acquérir des denrées alimentaires.

b) La Barque

C'est un bar associatif qui vend des boissons non alcoolisées à des tarifs abordables pour les personnes défavorisées (RMistes, SDF, personnes isolées, handicapées). Il a été créé en 1996 par l'association Au fil de l'eau et vient en complément des autres structures pour aider les personnes en difficulté. Le bar est ouvert à tous et propose de nombreuses activités : jeux, activités sportives, artistiques, sorties culturelles (musée, château, exposition) mais aussi une bibliothèque et un ordinateur qui permettent à chacun d'avoir des contacts avec d'autres personnes mais aussi de s'épanouir. La barque permet aussi au public de rencontrer des travailleurs sociaux qui vont les aider dans leurs démarches administratives, de recherche d'emploi mais aussi les orienter vers d'autres structures sociales.

Le bar qui accueille en moyenne 45 personnes par jour, est financé par la mairie, la DDASS et le conseil général, et il emploie deux salariés à plein temps, un à mi-temps ainsi qu'un stagiaire.



Photo 1 : Le restaurant Voltaire



Photo 2 : La Barque

c) Les Haltes

Elles sont au nombre de deux: la Halte du matin et la Halte du jour. La première, ouverte de 8h30 à 12h, propose le petit déjeuner tandis que la seconde, ouverte de 11h à 17h, offre le déjeuner (40 repas) et des boissons en libre service (thé, lait, café). Leurs fonctions sont multiples: elles donnent un abri, la possibilité de prendre une douche, de laver son linge, d'avoir une domiciliation mais aussi d'être écouté et suivi par des travailleurs sociaux. Elles accueillent des hommes et des femmes de plus de 18 ans avec une capacité de 85 personnes pour la Halte du matin et 40 pour celle du jour mais personne n'est mis dehors. C'est une structure souple qui permet d'entrer et sortir à n'importe quelle heure pendant les horaires d'ouverture.

Les haltes sont financées à 70% par la DDASS, 15% par le conseil général et 10% par la mairie (local occupé gracieusement). Si les financements suivaient, les responsables estiment qu'il serait nécessaire de mettre en place des locaux corrects pour les chiens, un jardin pour que les personnes puissent sortir et ainsi minimiser les conflits avec le voisinage mais aussi leur apporter un contact avec la nature. Pour la Halte du matin, la mise à disposition de véritables locaux (symbole de la maison) et non pas de préfabriqués serait aussi nécessaire.



Photo 3 : La Halte du matin et celle du jour

B. Les structures d'hébergement

a) Le centre d'accueil Paul Bert

Le centre Paul Bert a été créé par le CCAS en 1989 pour accueillir les personnes dans l'urgence et est financé majoritairement par la mairie avec une participation de la DDASS. Ce centre propose 25 places pour des hommes seuls et majeurs. Il est toujours complet et l'hébergement y est illimité et de ce fait le système de rotation n'y est plus réellement efficace. Les responsables estiment à 50 les refus faits par an même s'il est difficile de mesurer ces demandes (une même personne peut appeler plusieurs fois).

Les responsables constatent aussi que le public de la structure a changé depuis les 5 dernières années. Une population âgée plutôt cultivée et éduquée avec une tendance à l'alcoolisme (le « clochard type ») a donné place à une population plus jeune et très diverse avec par exemple les jeunes tout juste majeurs qui sortent du système de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) sans véritable formation. Aujourd'hui le public de Paul Bert se répartit à part égale entre les 18-25 ans, les 25-50 ans et les plus de 50 ans et 80% de ce public vit avec peu ou pas de ressources.

Les travailleurs estiment à 1/3 les personnes qui parviennent à réintégrer une vie « classique » et la même proportion correspond à ceux qui reviennent après quelques années.

Le centre propose le dîner, un lit pour la nuit et le petit déjeuner mais aussi la présence de travailleurs sociaux qui écoutent, accompagnent et orientent les personnes. Ces dernières doivent alors effectuer les démarches administratives pour percevoir leurs droits et tenter d'entrer dans le système professionnel ou éducatif.

Le budget de fonctionnement de cette structure est d'environ 300 000€ et les salariés sont au nombre de 6 avec un directeur, 4 encadrants et 1 personne pour l'entretien.



Photo 4 : Le centre accueil Paul Bert

b) Le centre d'accueil Albert Thomas

Durant l'hiver 1982/1983, 12 bénévoles ouvrent un petit local pour accueillir des personnes sans abri, et c'est en 1987 que l'association d'accueil Albert Thomas apparaît. Aujourd'hui cette association indépendante est financée par la mairie et la DDASS à hauteur d'environ 270 000€ par an et occupe à titre gracieux un bâtiment de la ville de Tours. Ces subventions sont juste suffisantes et pour l'année 2009 il semblerait qu'elles soient revues à la baisse (moins 30%) ce qui entraînerait une fermeture exceptionnelle de la structure.

Le centre propose 29 places dans des chambres de 1 à 4 lits et accueille des hommes de 18 à 65 ans sans domicile fixe et sans ressources. Avant le décret de 2007, la structure recevait plus de 500 personnes sur des périodes de 12 nuits par mois renouvelables soit 10 000 nuits par an, aujourd'hui pour le même nombre de nuits, elle accueille près de 300 personnes qui sont hébergées jusqu'à ce qu'elles soient orientées vers une autre structure (CHRS par exemple) et comptabilise près de 80 refus par an. Parmi ces résidents, le centre compte près de la moitié de jeunes de moins de 25 ans et demandeurs d'asile qui ne disposent d'aucune ressource et qui ne peuvent donc pas accéder au logement classique. Pour les autres, ils sont en attente de CHRS, résidence ADOMA ou de logement social. A partir du moment où une personne intègre un logement, son suivi dépend de l'assistante sociale de son quartier ou de sa structure.

Le centre Albert Thomas offre à ses occupants un repas, un lit mais aussi un service médical et un service d'écoute et d'orientation. A leur arrivée un entretien est effectué pour connaître la personne, l'aider à effectuer les démarches administratives et savoir comment elle envisage son avenir.



Photo 5 : Centre Accueil Albert Thomas

c) La nuitée

Ce CHU a été créé en 1992 par les étudiants de l'école de commerce de Tours et il accueille des femmes majeures sans enfants. La capacité d'accueil est de 13 places avec 4 chambres doubles et 5 individuelles occupées principalement par des demandeuses d'asile. Le budget de fonctionnement de la structure s'élève à 110 000€ et son financement est à 99% supporté par la DDASS. Le personnel de la nuitée se constitue de deux salariés et de 14 étudiants. Comme les autres centres, la nuitée propose un repas, un lit, un petit déjeuner et un accompagnement administratif et une écoute.

d) Le CHRS Albert Camus

Son action se construit autour de deux concepts: l'hébergement et l'accompagnement socio-éducatif. Ainsi la structure dispose de 66 lits CHRS (16 studios, 4 T1 BIS, 6 T2 et 8 T3), de 6 places d'urgence spécialisée (en général pour les femmes victimes de violences conjugales) et d'un appartement de 3 lits (pour parents sans enfants qui pourront ainsi les accueillir de temps en temps). Le personnel est constitué de 18,5 temps plein dont huit pour le personnel socio-éducatif. Le taux de remplissage est de 95%, sachant que les 5% vide correspondent au temps de latence entre le moment où une famille s'en va et une autre arrive.

Le public accueilli se constitue de femmes seules et de familles avec enfants (en général monoparentale): ce sont des personnes sans logement qui ont besoin d'un accompagnement social, elles connaissent des difficultés de type endettement ou expulsion et ont subi un processus de désocialisation. L'accompagnement social se base sur un travail collectif (restauration, laverie, animation, loisirs...) et sur un travail personnalisé qui consiste à aider les personnes à retrouver leurs droits (logement, ressources, emploi/formation, santé et vie sociale) et à définir leur trajectoire de vie (c'est-à-dire comment les personnes s'expliquent-elles leur arrivée en CHRS). Pour les enfants, la structure veille sur leur santé, leur scolarité et s'assure de leur bien-être au sein de leur famille.

La participation aux frais se fait en fonction des moyens de chacun soit 38% de leurs ressources pour l'hébergement et la restauration.

La structure accompagne le public vers du logement classique et l'entraide ouvrière maintient un suivi si cela lui semble nécessaire et que la famille l'accepte ou si la famille le sollicite.



Photo 6 : Le CHRS Albert Camus

C. Le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation pour l'Urgence Sociale (entraide ouvrière)

L'entraide ouvrière a été créée après la seconde guerre mondiale par l'abbé Pinot pour venir en aide aux plus défavorisés sur la commune de Tours. Aujourd'hui, cette association, financée par la DDASS et le conseil général, compte plus de 200 salariés et propose près de 100 places d'hébergement dans plusieurs centres d'accueil. En fait, le CASOUS occupe plusieurs fonctions sur la commune. Il comprend :

- ☞ le 115, c'est l'entraide ouvrière qui se charge d'orienter les sans-abri vers les différents centres d'hébergement de la ville
- ☞ un service d'accueil et d'orientation qui établit un premier contact avec les personnes, leur permet de rencontrer de travailleurs sociaux et d'être orientées vers des structures adaptées
- ☞ le Point Accueil Solidarité, il se divise en deux parties, une partie statique basée à la gare et une patrouille mobile qui va à la rencontre des SDF
- ☞ la maison relais Germaine Dolbeau qui propose 9 places
- ☞ le CHU Germaine Dolbeau pour femmes seules et femmes avec enfants qui accueille plus de 50 personnes
- ☞ le CHUTHE, centre ouvert tous les ans pour 7 mois dans le cadre du plan hivernal et qui propose 29 places (pour hommes seuls et majeurs)
- ☞ le CHERPA, c'est un CHRS accueillant 35 personnes. C'est le CASOUS qui prépare les admissions pour le CHERPA comme pour CAMUS et La Chambrerie (qui propose 18 lits CHRS pour hommes seuls).



Photo 7 : Le CASOUS

3. Bilan

L'ensemble de ces structures d'hébergement permet d'accueillir plus de 200 personnes mais cela reste insuffisant car elles ne parviennent pas à combler tous les besoins. En effet, tout le monde ne peut être hébergé et les associations sont contraintes de refuser des personnes faute de places. Et le CHUTHE qui ferme à la fin de l'hiver laisse de nombreuses personnes sans hébergement.

Depuis le décret Vautrin, les CHU sont devenus des centres hébergement de stabilisation qui ne répondent plus qu'aux premières urgences et qui doivent s'impliquer de manière plus marquée dans le suivi social. Ainsi les moyens doivent être donnés à ces organismes pour qu'une telle mutation soit possible. Que ce soit les troubles comportementaux, les addictions, une scolarité faible, le manque de formation, le public de ces structures est très hétérogène et les centres doivent perpétuellement s'y adapter pour répondre au mieux aux besoins de chacun. Par ailleurs, il n'y a plus de rotation au niveau de ces centres qui autrefois limitait le nombre de nuits pour qu'un maximum de personnes puisse y avoir accès. Et il est aussi difficile de libérer des places puisque les débouchés en stabilisation sont de plus en plus rares.

Il est donc nécessaire de trouver des solutions qui permettent de fluidifier le système mais aussi qui assurent aux SDF un hébergement digne leur permettant de se poser et leur donnant les moyens de réfléchir à leur avenir.

III. La réhabilitation du CHUTHE en centre de stabilisation

1. Définition du projet

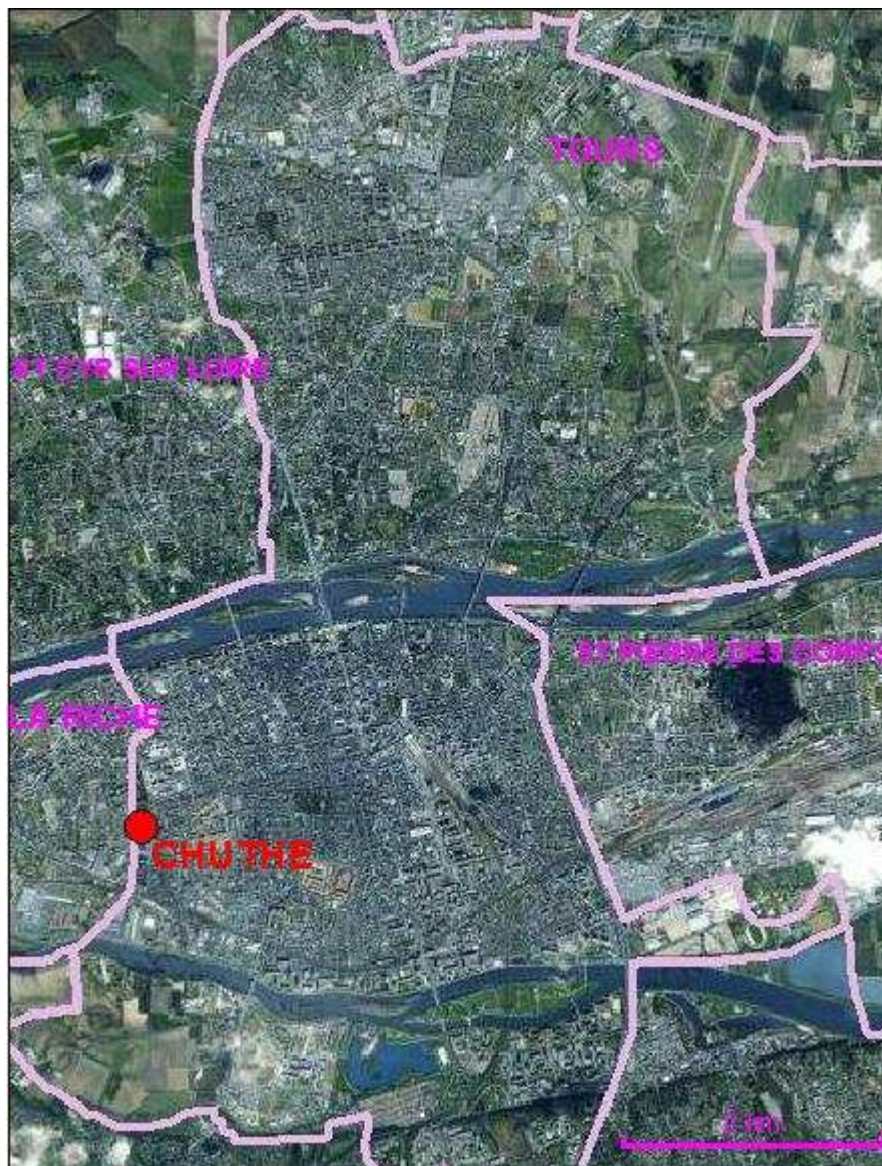
Ce projet vise à créer une structure multifonctionnelle qui permettra de fluidifier le réseau d'hébergement mais surtout d'augmenter le nombre places pour les SDF sur la commune de Tours. Il s'agira d'un centre de stabilisation créé via la pérennisation des places d'urgences du CHUTHE et leur transformation en places de stabilisation. Ce projet s'inscrit ainsi dans la volonté exprimée par le gouvernement.

Cette structure sera capable d'accueillir 25 personnes (hommes et femmes majeurs) sur du long terme et mettra à leur disposition une équipe de travailleurs sociaux, une bibliothèque, une salle d'étude, une salle commune et un jardin. Elle jouera aussi le rôle d'accueil de jour pour des personnes non hébergées qui pourront venir prendre un café, se mettre à l'abri, s'entretenir avec des travailleurs sociaux mais aussi prendre les repas de midi le week-end.

Ce projet a pour objectif de combler les besoins en termes d'hébergement pour les SDF et de donner à ceux issus des centres d'urgence des places stables où ils pourront faire un pas vers la réinsertion.



Photo 8 : Le CHUTHE



Carte 2 : Localisation du CHUTHE

2. Pourquoi ce choix ?

Il semblerait qu'en hiver lorsque le CHUTHE est ouvert les besoins en termes d'hébergement d'urgence sont faibles puisque le 115 ne reçoit que quelques appels par nuit. Mais cela implique que lorsque qu'il ferme ces portes au 31 mars ce sont 29 personnes qui se retrouvent à la rue. Il est donc intéressant de maintenir ce centre ouvert de manière continue afin de permettre à ces personnes d'avoir un abri tout au long de l'année.

Par ailleurs, le fait de le rénover en centre de stabilisation va permettre aux personnes qui y résideront de se sentir mieux mais aussi de libérer des places dans les centres d'urgences, de diminuer la pression subie par les CHRS et ainsi de redonner une dynamique à l'ensemble du système. Ce projet répond donc à un besoin: celui de fournir un abri décent et stable à des personnes qui l'hiver passé se retrouvaient sans solution mais aussi de désengorger les CHRS et les CHU. En effet cette structure accueillera des personnes majeures sur le long terme en leur proposant d'accéder à une structure ouverte 24h/24; ce sera pour elles un point stable, où elles pourront entreprendre un projet d'avenir en attendant de pouvoir accéder au logement classique.

A. Permettre de se stabiliser

La réhabilitation a pour but de proposer un hébergement décent, adapté aux SDF qui d'après l'INSEE refusent d'aller dans des centres dans un cas sur deux. En effet ils considèrent que ces derniers présentent un manque d'intimité et de sécurité flagrant (risque de vol, d'agression, refus de fréquenter les autres hébergés...). Le fait de transformer les dortoirs en chambres individuelles a pour but d'effacer ces craintes et de garantir un minimum de sérénité à la personne.

Pour bien cerner l'intérêt de développer un centre de stabilisation ouvert 24h/24, nous allons tenter de restituer la journée d'un SDF. Ce dernier appelle plusieurs fois le 115 ou se rend au CASOUS pour demander si une place serait disponible pour lui dans un centre d'hébergement. S'il a de la chance une place s'est libérée et il peut y accéder. Ainsi au environ de 19h, il se rend au centre. Sur place, il peut se laver, dîner, prendre contact avec un travailleur social et dormir dans un lit. Le lendemain, il est réveillé vers 7h et peut prendre un petit déjeuner. Depuis la loi du 5 mars 2007, il peut rester au centre tant qu'il n'a pas d'autres solutions, il n'a donc plus besoin d'appeler le 115 de nouveau. Aux alentours de midi il se rend dans un accueil de jour pour bénéficier d'un déjeuner et d'un abri. Enfin le soir il retourne au centre d'hébergement et le lendemain son parcours recommence. Les périodes où les structures sont fermées, il se retrouve dehors.

Dans des conditions pareilles, il est difficile de se poser pour penser à son avenir puisque la principale préoccupation est de savoir comment manger à midi et où se mettre à l'abri. Ainsi, le centre de stabilisation permettra d'accueillir les personnes qui sont depuis longtemps dans les centres d'urgence et celles qui n'ont pas de place lorsque ces structures sont saturées. Il donnera l'occasion à ces personnes de revoir leur vie sur du long terme et de recommencer à faire des projets.

B. Relancer le système d'hébergement

Il apparaît sur la commune que les CHU autant que les CHRS sont pleins et que les places se libérant au compte-goutte, il devient difficile pour les associations de répondre aux besoins de la population SDF. Le projet de pérennisation des places du CHUTHE va donc améliorer la situation sur la commune et lui donner un nouveau souffle. En effet, des personnes depuis longtemps en CHU pourront accéder à ce centre qui leur permettra vraiment de sortir de l'exclusion. La pression connue par les CHRS mais aussi par les CHU depuis la loi du 5 mars 2007 sera un peu relâchée et permettra en particulier aux CHU d'accueillir de nouvelles personnes.

Par ailleurs, cette population accueillie sur le long terme aura les moyens d'accéder à ses droits, de rechercher du travail: ce qui lui permettra d'avoir des ressources et de se tourner vers le logement classique. Les personnes du nouveau centre auront donc la possibilité d'accéder à un CHRS ou directement au logement classique ce qui entraînera des chances de renouvellement de la population doublées.

C. Répondre aux besoins alimentaires

Ce centre proposera aussi le repas de midi pour les personnes extérieures à ses murs. Ainsi, en semaine il devra prévoir quelques couverts en plus car il arrive que la Halte doive refuser quelques personnes mais surtout le week-end, il permettra l'accueil d'une quarantaine de personnes supplémentaires puisque les Haltes comme le restaurant Voltaire ferment leurs portes.

Ainsi la réhabilitation du CHUTHE répond à de réels besoins sur la commune, il sera un véritable coup de pouce pour l'ensemble du système d'aide aux sans abris puisqu'il augmentera ses capacités d'accueil et proposera un nouveau concept qui tente de combler des manques dans la lutte contre l'exclusion.

3. Présentation du nouveau CHUTHE

Le nouvel aménagement du CHUTHE permettra au résident de disposer d'un lieu qui lui appartiendra et dans lequel il pourra s'isoler mais aussi de nombreux espaces de vie commune, siège d'échange et de convivialité, où il pourra réapprendre à vivre avec les autres.

A. Le concept

a) Des chambres individuelles

Après réhabilitation ce centre disposera de 25 chambres individuelles de 9m². Dans le cadre de l'humanisation des centres, ces chambres garantiront à la personne une intimité certaine et lui permettront de se réhabituer à l'utilisation d'un espace à soi qu'il faut savoir gérer. Elles seront équipées d'un lit mais aussi d'un lavabo, d'un placard et d'une commode. Le résident pourra aménager sa chambre comme il le souhaite et sera responsable de sa propreté.

Du point de vue sanitaire, chaque niveau disposera d'un ensemble de douches et de toilettes communes.

b) Des cuisines

Plusieurs cuisines seront aménagées afin que chacun puisse s'il le souhaite se faire ses propres repas et ainsi développer le plaisir de l'alimentation qui ne sera plus un moyen de survivre mais l'occasion de partager (ses recettes) et d'apprendre (celles des autres).

c) Une équipe de travailleurs sociaux

Des bureaux des travailleurs sociaux seront installés pour recevoir chaque résident de manière individuelle pour mettre en place un projet d'avenir mais aussi les aider à faire toutes les démarches administratives nécessaires pour faire valoir leurs droits, gérer leur budget et se dessiner un projet professionnel.

Chaque nouveau résident aura un premier entretien, ensuite ils seront prévus sur son initiative car le SDF doit être acteur de sa réinsertion, il est inutile de le pousser. Il faut se concentrer sur des actions de socialisation et de remobilisation qui redonneront envie à la personne de se réinsérer dans la société.

Un animateur et un éducateur seront aussi présents sur place: le premier aura pour fonction de gérer la vie quotidienne du centre via la mise en place d'activités (sport, culture...) et de réunions où chacun aura la parole. Le second devra s'assurer que les résidents s'adaptent, comprennent et appliquent les règles de vie (propreté des lieux privés et communs, hygiène personnelle, relation avec l'autre...) mais aussi les informer sur les services auxquels ils peuvent accéder dans le quartier et sur la commune.

d) Une salle de classe

Le nouveau CHUTHE disposera d'une salle de classe utilisée pour des séances de remise à niveau mais aussi dédiée à des cours pour l'apprentissage du français. En effet, il apparaît d'une part que le public SDF est de plus en plus jeune et que ces jeunes ont souvent eu une scolarité difficile et qu'ils sont très peu formés. D'une autre part, il apparaît que plus d'un quart du public SDF est étranger, il est donc utile pour eux de se familiariser avec le français afin de pouvoir faire des démarches administratives ou professionnelles.

Ces cours seront dispensés de manière quotidienne et basés sur le volontariat. Toute personne pourra y accéder même si elle ne vit pas dans la résidence. Ces cours auront pour but de développer les capacités de chacun et de leur redonner confiance tout en leur donnant les moyens, sur plus ou moins long terme, d'accéder à une formation voire un emploi.

e) Une bibliothèque

On trouvera aussi une petite bibliothèque (avec romans, bandes dessinées, périodiques) qui permettra aux résidents mais aussi au public extérieur de se tenir informé de l'actualité mais aussi de se détendre grâce à la lecture. Quelques ordinateurs seront aussi installés en libre services pour que les personnes puissent accéder à internet (site de l'ANPE, CAF...) mais aussi taper leur CV.

f) Une salle commune

Une salle commune où les gens pourront se réunir dans une ambiance conviviale (boissons non alcoolisées en libre service) sera mise en place. Cette salle, contenant des tables de six personnes, permettra aussi la distribution des repas pour les résidents et les personnes extérieures se présentant. Un coin détente avec des canapés y sera aussi aménagé de manière à donner une impression de « chez soi » et de faciliter la création de relations.

Près de cette salle, un vestiaire sera aménagé: les personnes extérieures pourront y déposer leur affaires: il sera constitué de casier se fermant avec un code afin que les SDF soient rassurés quand à la sécurité de leurs biens.

Une pièce servira de remise pour les vélos ou les différents outils (entretien, jardinage). Enfin, une laverie sera installée en libre service.

g) Un petit jardin

À l'extérieur, on pourra trouver un petit jardin qui constituera un lieu de détente et de jardinage pour ceux qui le souhaiteront leur assurant ainsi une activité avec l'extérieur et la nature et une nouvelle approche du travail.

h) Un abri pour les chiens

Pour l'amélioration du centre, il est aussi important de tenir compte de la place importante que tient le chien chez la population SDF. C'est un animal auquel ils sont très attachés, certains le nourrissent avant eux et préfèrent rester dehors plutôt que d'aller dans un centre qui laisse leur chien dehors. Ainsi, un abri leur sera réservé près du jardin pour que leurs propriétaires puissent les y laisser sans appréhension.

B. Les plans

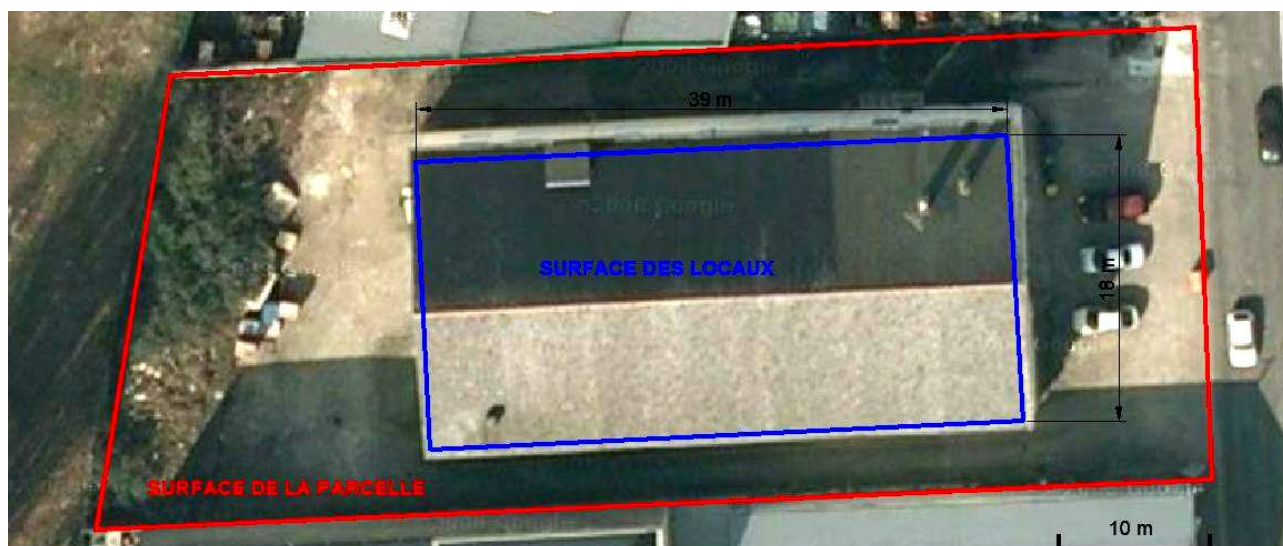
La réhabilitation du CHUTHE a pour ambition de donner à ses résidents un cadre vie agréable auquel ils accéderont avec plaisir et qui leur donnera les moyens de vivre et non plus de survivre.

Les locaux actuels du CHUTHE se situent dans un grand bâtiment à deux étages dont il n'occupe qu'une petite partie avec trois dortoirs et un accueil. Une autre petite partie est occupée par le SLEX, association qui dispose d'un parc de logements vides qu'elle met à la disposition de personnes sans domicile qui sont assez autonome (l'hébergement est valable pour une période de 6 mois en échange de 15% des ressources de la personne). L'association pourra maintenir son activité dans les locaux après réhabilitation et venir en aide aux résidents. Le bâtiment, propriété d'une société privée, devra être acheté : cette dernière avait proposé il y a quelques temps la location de l'ensemble des locaux à l'association.

Photo 9 : Détermination de la parcelle et des surfaces du CHUTHE

Réalisation : Housna AFTISS

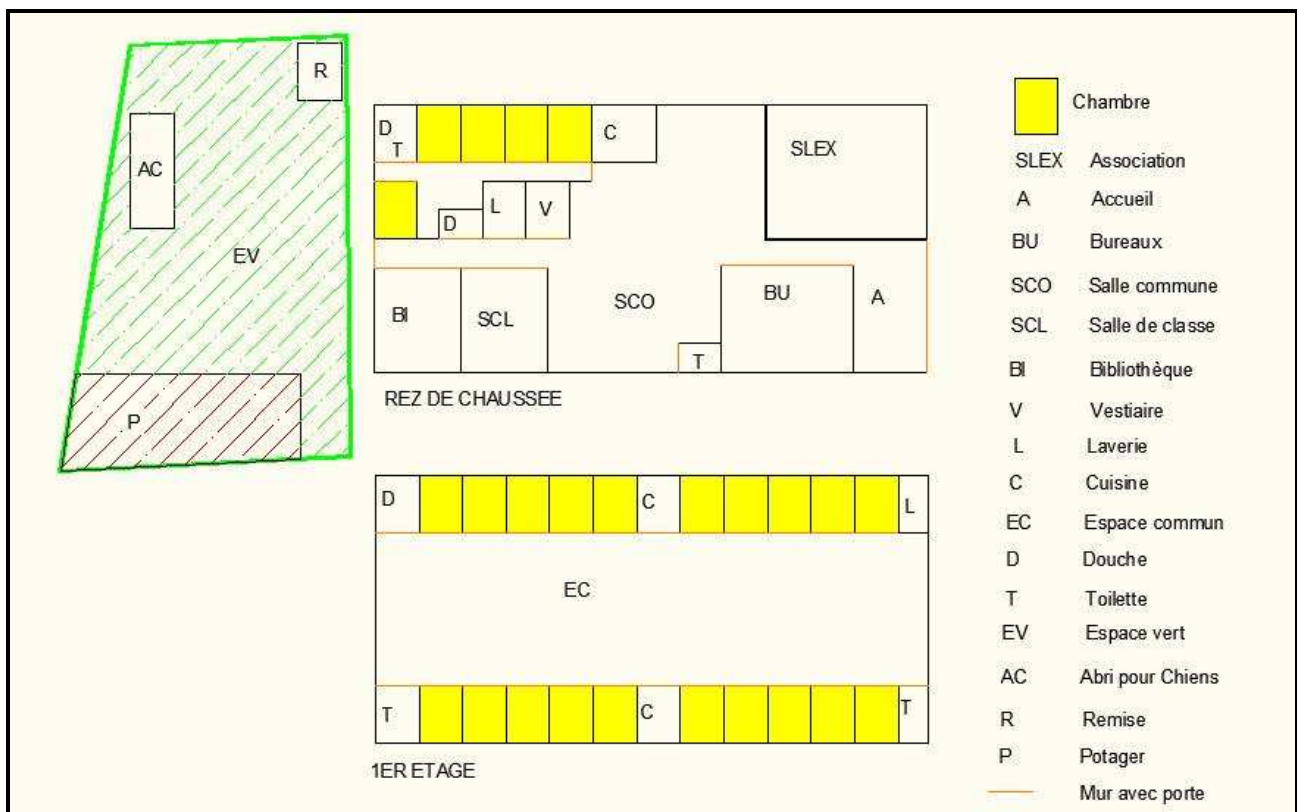
Fond : Google Map



Les locaux représentent près de 1400 m² sur les deux étages et 1400 autres m² pour le terrain qui l'entoure ce qui représente une surface considérable et suffisante pour notre projet.

Plan 1 : Plans du CHUTHE après réhabilitation

Réalisation : Housna AFTISS

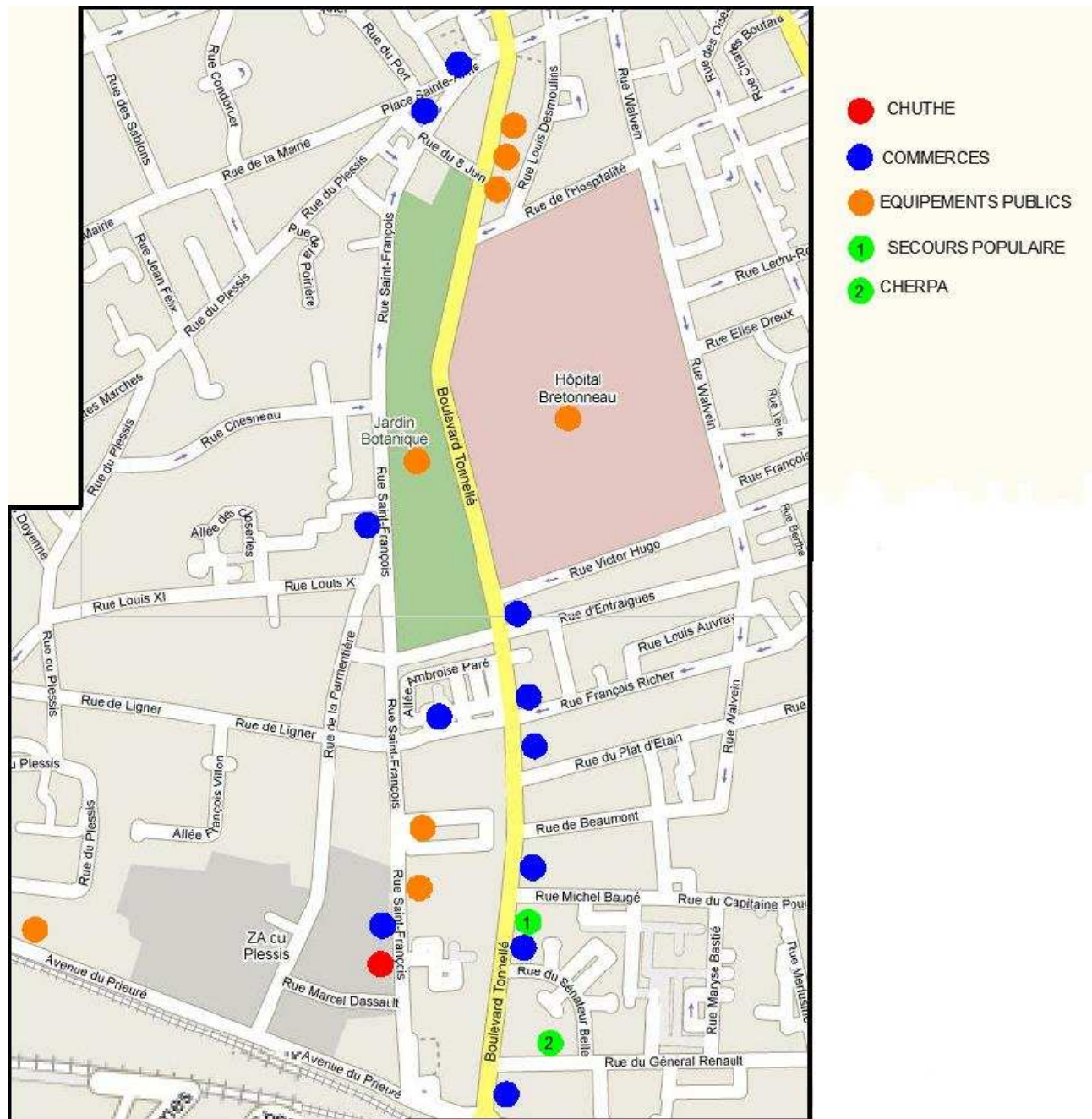


Les chambres ne sont pas en libre accès car une porte magnétique les sépare des espaces accessibles par l'ensemble du public. Par ailleurs, il faut noter que l'espace commun du premier étage sera un espace d'expression : ils pourront l'aménager et le pratiquer à leur guise. L'ensemble de cet aménagement a été pensé pour être pratique mais surtout pour que les résidents comme les autres y vivent et s'y sentent à l'aise.

4. Présentation du quartier du CHUTHE

Le nouveau CHUTHE sera ouvert à son environnement extérieur et à la vie de quartier dans l'optique d'assurer de bons rapports de voisinage mais surtout d'intégrer les résidents au tissu social.

Le quartier dispose d'éléments intéressants pour ses habitants et il est important que les résidents du CHUTHE apprennent à le pratiquer pour que leur insertion dans la société soit efficace.



Carte 3 : Localisation des services à proximité du CHUTHE

Réalisation : Housna AFTISS

Fond de Carte : Google Map

A. Les commerces et services

A proximité du boulevard Tonnellé, le CHUTHE dispose d'un certain nombre de commerces: une boulangerie, un tabac, un bar, un restaurant ou encore un supermarché peuvent être rejoints rapidement à pied. Cela permettra aux résidents de développer des liens avec le quartier mais aussi ses habitants et surtout reprendre le schéma d'une vie traditionnelle où l'on fait des courses, se rend au café, etc....



Photo 10 : Des commerces à proximité

B. Le jardin botanique

Ouvert à tous, ce jardin propose un cadre agréable (animaux, verdure) où on prend plaisir à se promener, il est un lieu de rencontre et de mélange. Les résidents y trouveront un espace de détente et de calme favorable à leur reconstruction personnelle.



Photo 11 : Le jardin botanique

C. Le centre aquatique

A cheval entre la ville de Tours et celle de La Riche, ce centre sera aussi à proximité de l'équipement aquatique en construction sur cette dernière. Cette piscine permettra à ceux qui le souhaitent de se dépenser physiquement et de développer une activité sportive qu'ils pourront pratiquer à leur convenance.



Photo 12 : Le futur centre aquatique

D. L'hôpital Bretonneau

La vie dans la rue est un calvaire pour la santé, en effet le manque d'hygiène, la sous alimentation, les addictions affaiblissent le corps qui devient une proie facile pour toutes sortes de maladies. Lorsqu'ils décident de se faire soigner (parfois après avoir attendu que le mal se dissipe de lui même) et qu'ils y parviennent, ils sont remis à la rue avant d'être complètement guéris et doivent parfois prendre des traitements difficiles à suivre dans la rue. La proximité de l'hôpital permettra une intervention rapide et suivie auprès des hébergés mais aussi de mener des actions de prévention et d'information.



Photo 13 : L'hôpital Bretonneau

E. L'accessibilité du centre-ville

Le CHUTHE n'est pas trop éloigné du centre-ville qui reste accessible après une bonne petite marche (30 minutes) et il est desservi par la ligne 4 avec un bus toutes les 10 minutes qui permet de rejoindre le centre en moins d'un quart d'heure. Ainsi les résidents pourront facilement accéder aux différents pôles administratifs de la ville (CAF, ANPE...) et s'ils trouvent un emploi sur la commune le transport pourra se faire par bus.



Carte 4 : Localisation du CHUTHE par rapport au centre-ville

Réalisation : Housna AFTISS

Fond de Carte : Google Map

F. La Zone Industrielle du Plessis

Cette zone comporte 13 entreprises, elles peuvent d'une part être porteuses d'emplois et d'autre part permettre la mise en place de visites qui feront redécouvrir le monde de l'entreprise aux hébergés et seront un premier contact avec le monde du travail.



Photo 14 : Zone industrielle du Plessis

5. Coût de la mise en place du projet

A. Coût du projet

La situation des SDF est de la responsabilité de l'Etat, c'est ce dernier qui devra financer en priorité le projet mais vu l'importance du budget, il sera nécessaire de multiplier les financements. C'est pourquoi le conseil général mais aussi la DDE et l'ANAH participeront. Par ailleurs, il sera aussi intéressant de faire appel à la caisse des dépôts et consignations pour un prêt et la mairie devra participer nécessairement car elle aura la propriété du bien.

Actions	Coût	Financeurs
Achat du terrain	1400 m ² à 600€/m ² soit 910 000€	CG, DDE et Commune
Achat du local	1400 m ² à 50€/m ² soit 70 000€	DDE et Commune
Réhabilitation	2 600 000€	Etat, CG, ANAH et DRE
Total	3 580 000€	

Tableau 2 : Coût et financement du projet

Ce projet doit être vu comme un investissement qui permettra d'aider des personnes en grande précarité. Ces dépenses sont nécessaires pour assurer un cadre de vie décent propice à la reprise d'une vie classique.

B. Budget de fonctionnement

Le budget de fonctionnement annuel sera assumé par la DDASS et le CCAS, il comprendra charges salariales ainsi que les frais alimentaires et les petites dépenses d'entretien. Cela devrait s'élever à un total d'environ 350 000€ dont la plus grosse partie sera attribuée aux salaires. En effet, le personnel sera constitué de quatre temps plein et quatre temps partiel :

- un responsable
- une assistante sociale
- un travailleur social
- un animateur
- un éducateur
- un enseignant
- un cuisinier
- une personne d'entretien

Conclusion

Ce projet comme nous l'avons vu vise à répondre à des besoins réels sur la commune de Tours, il sera un plus pour le réseau d'urgence sociale et un vrai lieu de stabilisation pour les sans abri. Il faut noter que ce public est complexe et que sa réadaptation à une vie classique peut être longue et difficile. Ce nouveau CHUTHE se pose comme un intermédiaire qui permettra aux SDF de sortir de la rue et d'entreprendre un processus de réinsertion à leur rythme.

Cependant, cela n'est pas suffisant et pour que l'action des travailleurs sociaux comme les efforts des personnes dans l'urgence soient efficaces, il faut que de vrais progrès soient faits en termes de logement.

Tout d'abord de nombreuses personnes ont les ressources pour accéder à du logement social, il serait donc intéressant de développer le parc social mais aussi d'utiliser les logements vacants. Il est aussi important d'inciter la population qui le peut à quitter le parc social pour le privé afin de libérer des places.

Par ailleurs, Tours est une commune qui manque de logements de grande taille, or une des difficultés pour les associations est de loger les familles nombreuses. La commune devra donc combler ce manque car ces dernières, bien qu'elles représentent une minorité, sont de plus en plus nombreuses et ne peuvent être laissées à la rue.

De nouvelles solutions sont mises en place telle que l'intermédiation qui consistera pour l'association Albert Thomas à louer un logement à son nom pour le proposer aux personnes en difficulté : ce type de solution rassure les propriétaires et les futurs locataires se sentent épaulés.

De plus, une grande partie des SDF ne dispose d'aucune ressource et peu de solutions durables peuvent leur être proposées. Les associations se retrouvent face un dilemme qu'elles n'ont pas les moyens de résoudre.

Il apparaît clairement que la problématique des SDF n'est pas seulement une question de logement, en effet, elle ne peut être dissociée de la lutte contre la pauvreté et la précarité.

Bibliographie

- Véronique Mouguin, *Les SDF*, Collection Idées reçues, Editions Le Cavalier Bleu, 2005
- Sylvie Quesemand Zucca, *Je vous salue ma rue, Clinique de la désocialisation*, Un ordre d'idées, Editions Stock, 2007
- Patrick Gaboriau et Daniel Terrolle, SDF, *Critique du prêt à penser*, Argument, Editions Privat, 2007
- http://www.premier-ministre.gouv.fr/chantiers/ville_logement_857/mobilisation_faveur_sans_abri_1057/
- <http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/CirculaireHiver2007-2008.pdf>
- http://www.logement.gouv.fr/IMG/pdf/fiches_chantier_A4_cle51476c.pdf
- <http://www.sante.gouv.fr/adm/dagpb/bo/2007/07-04/a0040073.htm>
- <http://sdfalsace.blogspot.com/media/00/02/2e461b1e8ab75b5a6ec710fe42306a39.pdf>
- http://www.premier-ministre.gouv.fr/information/les_dossiers_actualites_19/chantier_national_prioritaire_2008_1419/propos_chantier_national_prioritaire_62797.html
- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/pouvoirs/>
- http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/social/politique-insertion-lutte-contre-exclusion-dispositif-accueil-hebergement-insertion/accueil-hebergement-urgence.html?var_recherche=sans-abri
- http://www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/IP823.pdf
- http://www.centre.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/4_pages_EPTB_cle7de829-1.pdf

Table des illustrations

Tableau 1 : La progression des chiffres d'hébergement d'urgence	11
Tableau 2 : Coût et financement du projet	38
Diagrammes 1 : Caractérisation du public SDF sur la commune de Tours	15
Carte 1 : Localisation des structures sur la commune de Tours.....	16
Carte 2 : Localisation du CHUTHE	26
Carte 3 : Localisation des services à proximité du CHUTHE	33
Carte 4 : Localisation du CHUTHE par rapport au centre-ville.....	37
Photo 1 : Le restaurant Voltaire Photo 2 : La Barque	18
Photo 3 : La Halte du matin et celle du jour	19
Photo 4 : Le centre accueil Paul Bert.....	20
Photo 5 : Centre Accueil Albert Thomas	21
Photo 6 : Le CHRS Albert Camus.....	22
Photo 7 : Le CASOUS	23
Photo 8 : Le CHUTHE.....	25
Photo 9 : Détermination de la parcelle et des surfaces du CHUTHE	31
Photo 10 : Des commerces à proximité	34
Photo 11 : Le jardin botanique	35
Photo 12 : Le futur centre aquatique.....	36
Photo 13 : L'hôpital Bretonneau	36
Photo 14 : Zone industrielle du Plessis.....	37
Plan 1 : Plans du CHUTHE après réhabilitation.....	32

Index des abréviations

- AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
- ANAH : Agence Nationale de l'Habitat
- ANPE : Agence Nationale Pour l'Emploi
- ASE : Aide Sociale à l'Enfance
- ASSEDIC : Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
- CAF : Caisse d'Allocations Familiales
- CASOUS : Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation pour l'Urgence Sociale
- CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
- CG : Conseil Général
- CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
- CHU : Centre d'Hébergement d'Urgence
- DDASS : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- DDE : Direction Départementale de l'Equipement
- INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- PARSA : Plan d'Action Renforcée pour les Sans-Abri
- RMI : Revenu Minimum d'Insertion

Table des matières

Remerciements.....	2
Sommaire	3
Introduction	4
I. Les moyens mis en oeuvre par l'état.....	5
1. La politique du gouvernement	5
A. Les plans gouvernementaux.....	5
a) Le plan de cohésion sociale	5
b) Le Plan d'action renforcé pour les sans-abri	6
c) Le rapport Etienne Pinte.....	6
d) Le chantier national prioritaire 2008-2012 pour les personnes sans-abri ou mal logées	7
B. Les principales mesures	8
a) Plan hivernal.....	8
b) Le droit au logement opposable	8
c) Le principe de continuité.....	8
2. Les compétences des collectivités territoriales.....	9
A. Le département.....	9
B. La commune	9
3. Les différents types de structures.....	10
A. Les structures d'hébergement.....	10
a) Les centres d'hébergement d'urgence	10
b) Les accueils de jour.....	10
c) Les maisons relais.....	10
d) Les centres d'hébergement et de réinsertion sociale	10
B. Les autres structures du réseau d'urgence	11
a) Le 115.....	11
b) Le Samu social.....	11
c) Les permanences d'accès aux soins de santé (PASS)	11
C. La progression des chiffres de l'hébergement d'urgence.....	11
II. La situation sur la commune de Tours.....	12
1. Le public SDF.....	13
A. Qui sont-ils?	13
B. Le public SDF de la commune de Tours	15
2. Les structures sur la commune.....	16
A. Les accueils de jour	18
a) Le restaurant voltaire.....	18
b) La barque	18
c) Les Haltes	19
B. Les structures d'hébergement.....	20
a) Le centre d'accueil Paul Bert.....	20
b) Le centre d'accueil Albert Thomas.....	21
c) La nuitée.....	22
d) Le CHRS Albert Camus.....	22

C. Le Centre d'Accueil de Soins et d'Orientation pour l'Urgence Sociale (entraide ouvrière).....	23
3. Bilan	24
III. La réhabilitation du CHUTHE en centre de stabilisation.....	25
1. Définition du projet.....	25
2. Pourquoi ce choix ?	27
A. Permettre de se stabiliser	27
B. Relancer le système d'hébergement.....	28
C. Répondre aux besoins alimentaires.....	28
3. Présentation du nouveau CHUTHE.....	29
A. Le concept	29
a) Des chambres individuelles.....	29
b) Des cuisines	29
c) Une équipe de travailleurs sociaux.....	29
d) Une salle de classe	30
e) Une bibliothèque	30
f) Une salle commune.....	30
g) Un petit jardin	30
h) Un abri pour les chiens.....	30
B. Les plans.....	31
4. Présentation du quartier du CHUTHE	33
A. Les commerces et services.....	34
B. Le jardin botanique	35
C. Le centre aquatique	36
D. L'hôpital Bretonneau	36
E. L'accessibilité du centre-ville.....	37
F. La Zone Industrielle du Plessis	37
5. Coût de la mise en place du projet	38
A. Coût du projet	38
B. Budget de fonctionnement	38
Conclusion	39
Bibliographie	40
Table des illustrations	41
Index des abréviations.....	42
Table des matières.....	43

Résumé

Le but de ce projet est de comprendre la situation des Sans Domicile Fixe sur la commune de Tours afin de distinguer les améliorations qui pourraient être apportées au réseau de l'urgence sociale proposé par la ville.

C'est dans cette optique que, dans un premier temps, les engagements pris par le gouvernement et les moyens qu'il met en œuvre pour soutenir les sans abri sont abordés. Ainsi, le projet sera porteur d'une proposition réalisable qui s'appuie sur les politiques de l'Etat.

Ensuite, les structures mises en place pour les SDF sur Tours sont décrites pour dégager les besoins qui se font ressentir. Cela permet de faire une proposition en lien avec la réalité et qui apportera un véritable soutien à l'ensemble du système de l'urgence sociale. Cette proposition s'intéresse donc à la réhabilitation d'un Centre d'Hébergement d'Urgence, le CHUTHE, actuellement ouvert pour la période hivernale seulement. Ce dernier deviendrait un véritable centre de stabilisation dont le nouvel aménagement permettrait de fournir un lieu de vie stable à 25 personnes, de désengorger aussi bien les accueils de jour que les CHU et de proposer une véritable alternative à la rue.

Mots-clés : Sans Domicile Fixe (SDF), Sans-abri, Tours, Urgence sociale, Réhabilitation, Hébergement, Réinsertion, Logement, Solidarité nationale, CHU, CHRS, CHUTHE.

